

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mardi 21 mars 2023 à 18 heures, salle du conseil, en mairie d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AVANZI Louis, NORAZ Alain, DEFUNTI Elisabeth, MORRUGARES-BAROU Sabine, VALENZANO Justine (arrivée à 18h12), DOMINJON Alain.

Membres représentés : POLTRON Martine (a donné procuration à Yves DURBET), DUPRAZ-CHAUDET Laure (a donné procuration à Mireille FRUMILLON), OLIVE Philippe (a donné procuration à Jean-Michel STASIA), BENEDETTO Sophie (a donné procuration à Danielle BOCHET), VALLIN Rémi (a donné procuration à Alain NORAZ).

Membre absent : DURIEUX Natacha.

Date de la convocation : 13 mars 2023

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DOMINJON

Ordre du jour

- 1 - Plan de développement de la lecture publique 2022-2027,
- 2 - Motions : accès français du tunnel transfrontalier Lyon-Turin ; Projet de zone spéciale carrière Maurienne (ZSC),
- 3 - Restitution à la commune de St Jean d'Arves de la compétence « promotion tourisme »,
- 4 - Prise de participations de la SOREA dans la SAS SPV VALLOIRETTE MAURIENNE,
- 5 - Foncier : Achats de terrains ; Cessions ;
- 6 - Carrière Rocheray,
- 7 - Vente de matériel / Fixation des tarifs
 - Remorque
 - Tracteur et broyeur
- 8 - Personnel : - Suppression et création de poste d'adjoint d'animation ; - Embauches emplois été 2023 ;
- 9 - Subvention : Appel à projet eau 2023 Département ;
- 10 - Budget : Budget commune et budget eau et assainissement
- 11 - Questions et informations diverses.

1 - Plan de développement de la lecture publique 2022 - 2027

Monsieur le Maire informe l'assemblée du Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP) pour la période 2022-2027 porté par Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) portant trois ambitions :

- La lecture partout pour tous
 - La direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial
 - La direction de la lecture publique actrice et facilitatrice
- Il est proposé d'acter ce renouvellement de partenariat avec le Conseil Savoie Mont Blanc au travers d'une convention socle pour la durée du PDLP.

Cette convention permet l'accès aux services proposés par la direction de la lecture publique du CSMB aux communes qui respectent le cadre réglementaire établi par la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Vote : 17 Pour

2 - Motion relative aux accès Français du Tunnel trans-frontalier Lyon - Turin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) rendra public d'ici quelques jours son rapport d'actualisation des investissements de l'Etat dans le secteur des mobilités.

Ce rapport, consultatif, propose des scénarii visant à guider les choix du Gouvernement en matière de programmation des infrastructures de transport sur les prochaines années. Plusieurs médias ont dévoilé le rapport ces derniers jours. A la lecture de ces sources, nous faisons part de notre profond étonnement quant aux conclusions formulées par le COI pour ce qui concerne les accès français du Lyon-Turin. En effet le COI considérerait la ligne historique Dijon - Modane comme étant l'accès français au tunnel de base, repoussant ainsi pour longtemps, voire définitivement, le scénario grand gabarit, pourtant privilégié à la fois par les élus Mauriennais, Savoyards mais aussi par le Ministre des Transports.

Cette hypothèse viendrait impacter lourdement notre bassin de vie pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord il ferait passer 16,8 millions de tonnes de fret par an sur cette ligne soit plus de 5 fois plus qu'aujourd'hui (3 millions de tonnes), créant une nuisance accrue sur des zones naturelles sensibles, en agglomération, et à travers la vallée de la Maurienne.

- Mais surtout, moderniser la ligne historique, c'est condamner la réalisation des accès français du Lyon-Turin dans leur pleine ambition, à un terme raisonnable.

En effet, même si l'objectif utopiste des 16,8 millions de tonnes était atteint, il serait très en-deçà des capacités du tunnel de base et de la section italienne. La mise en œuvre de ces préconisations du COI retarderait d'autant les avancées du dossier des accès par une voie nouvelle et mettrait en danger la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) associée qui arrive à terme en 2028.

Enfin, suivre les préconisations du COI revient, à terme, à réduire nos capacités en mobilités du quotidien. En effet, l'utilisation des sillons disponibles sur la ligne historique pour le fret empêcherait de les mobiliser pour les transports du quotidien, et pour une desserte touristique durable, vecteur d'attractivité pour notre territoire qui en a grandement besoin.

Les mauriennaises et mauriennais ont payé depuis des années les nuisances liées au grand Chantier, mais dans l'espoir de bénéficier, en retour, d'une ligne historique ouverte aux besoins de mobilité propre du territoire.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal, demande à ce que le Gouvernement prenne ses responsabilités, se positionne rapidement en faveur du scénario qui permettra au Lyon-Turin de déployer toutes ses ambitions et d'inscrire tous les crédits nécessaires à la réalisation des accès selon le scénario du Grand Gabarit, dans le calendrier le plus rapide possible.

Vote : 18 Pour

Motions relative au projet de zone spéciale carrière Maurienne (ZSC)

Monsieur le Maire propose l'adoption d'une motion relative à l'opposition de la collectivité au projet de création d'une zone spéciale de carrière (ZSC) sur la Maurienne. Il rapporte que lors d'une réunion en date du 19 novembre 2021, Monsieur le Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne informe certains élus du projet de création d'une Zone Spéciale de Carrières (ZSC) pour le gypse et l'anhydrite en Maurienne, à la demande de Madame la Ministre de la Transition écologique (Madame Barbara POMPILI) et Madame la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance chargé de l'Industrie (Madame Agnès PANNIER-RUNACHER).

Par courrier en date du 2 février 2022, le Préfet confirme la volonté de l'État d'instituer, en Maurienne, par décret du Conseil d'État, une Zone Spéciale de Carrières (ZSC) « sur un périmètre à l'intérieur duquel l'exploration et l'exploitation d'un gisement serait possible ». Un dossier complet a été établi sans qu'aucun élu local n'en ait été informé.

L'objectif de ce projet de ZSC est de « permettre le renouvellement des réserves actuelles de gypse et sécuriser

l'activité liée à ce matériau essentiel pour l'activité du BTP ». Il est indiqué que « la procédure de ZSC est à son stade initial et devrait durer plusieurs années » et que la ZSC serait instaurée « pour une vision à long terme, 120 ans de réserves exploitables phasées dans le temps » selon deux secteurs :

- Le Cœur de Maurienne-Arvan (Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Pancrace, Fontcouverte-La-Toussuire) pour une superficie de 404 ha,
- La Haute-Maurienne (Val-Cenis, Villarodin-Bourget) pour une superficie de 627 ha.

Au total, les ressources potentielles sont estimées à 29 millions de tonnes, permettant un approvisionnement des usines pendant environ 120 ans au rythme de 200 000 tonnes d'extraction par an.

A ce jour :

- Un dossier d'examen « cas par cas » a été déposé auprès de l'Autorité Environnementale qui a indiqué, en réponse, que ce projet devait être soumis à une évaluation environnementale ;
- Une concertation publique, sous l'égide de deux garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public, doit être menée début 2023 ;
- La procédure est prévue pour durer plusieurs années.

Une préoccupation générale s'élève en Maurienne face à ce projet qui vient impacter l'avenir des communes en particulier, mais de toute une vallée en général, dans des périmètres restreints déjà lourdement impactés par de nombreuses nuisances. En effet, comme l'a rappelé Madame La Députée Emilie BONNIVARD dans son courrier à Elisabeth BORNE, Première Ministre, en date du 15 décembre 2022 :

La Vallée est déjà lourdement impactée par des carrières. Sur la Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan (3CMA), les territoires de la Tour-en-Maurienne, de Montricher-Albanne, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Saint-Pancrace sont concernés. Il est dès à présent question d'étendre la carrière de Gypse dans le cadre d'un Programme d'Intérêt général (PIG) sur la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne et de Fontcouverte-la-Toussuire au prix de lourdes contraintes.

- La Vallée doit, dès à présent, concilier des contraintes d'aménagement lourdes pour conserver son attractivité, dans le contexte de la non-artificialisation des sols (ZAN),
- La Vallée subit les nuisances du Grand Chantier Lyon-Turin, qui impacte l'ensemble de son territoire, dans l'objectif louable de rendre l'air plus respirable, si toutefois l'Etat respecte ses engagements d'accès par tunnel,
- La Vallée doit, dans l'intervalle, subir une montée conséquente du trafic Fret routier et ferroviaire, notamment du fait de la fermeture du tunnel du Mont-Blanc.

Déjà, la population locale et les élus locaux se constituent en collectif pour peser face à cette décision qui impactera pour un siècle une vallée qui aspire à devenir un espace de vie naturel, durable et attractif.

Vote : 18 Pour

3 - Restitution à la commune de Saint Jean d'Arves de la compétence « Promotion du Tourisme », dont la création d'offices de tourisme

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la restitution à la commune de Saint-Jean-d'Arves de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », sous réserve de l'accord du conseil communautaire et des conseils municipaux (accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Monsieur le Maire évoque la question de l'exercice de la compétence « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » par la Communauté de communes Cœur Maurienne Arvan sur le territoire de la commune de Saint-Jean-d'Arves. Il rappelle le principe de l'article L.5214-16 du CGCT selon lequel les communautés de communes sont compétentes de plein droit en matière de « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » et les dérogations à ce principe, à savoir :

* la possibilité pour les communes « station classée de tourisme » de conserver ou de retrouver l'exercice de cette compétence après avis du conseil communautaire,

* la possibilité pour les communes touristiques de demander à retrouver l'exercice de la compétence après accord par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté de communes et des conseils municipaux de l'ensemble de ses communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Le Maire précise, qu'à ce jour, sur le territoire de la 3CMA, seules les communes de Fontcouverte-La-Toussuire, Saint-Sorlin-d'Arves et Villarembert sont concernées par la dérogation « station classée de tourisme » et que suite à l'engagement de la procédure de dissolution du SIVU Touristique de l'Ouilhon, la 3CMA est compétente depuis le 01/01/2023 en lieu et place de la commune de Saint-Jean-d'Arves en matière de « Promotion du tourisme dont création d'office de tourisme » sur le territoire de cette dernière.

La commune de Saint-Jean-d'Arves disposant de la dénomination commune touristique depuis le 07 février 2023 (Arrêté préfectoral n° DGCL/BRGT/A2023-57), son conseil municipal sollicite, par délibération en date du 13 février 2023, la restitution de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Vote : 18 Pour

4 - Prise de participation de la SOREA dans la SAS SPV VALLOIRETTE MAURIENNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune détient une participation au capital social de la Société des Régies de l'Arc (SOREA) qui a notamment pour objet et activité : la conception, la construction et l'exploitation de tout moyen d'énergie.

Il est précisé que SOREA envisage de prendre une participation au capital d'une société à constituer, qui deviendrait une filiale, dénommée SPV VALLOIRETTE

(dénomination à confirmer), qui aurait vocation à étudier, construire et exploiter une ou plusieurs centrales hydrauliques sur la Valloirette amont, soit entre le Galibier et le bas du village de Valloire.

Cette participation est prévue à hauteur de 40% du capital social (soit une souscription à 400 actions de 1 € de valeur nominale chacune, entraînant une souscription de 400 €), le solde devant être détenu par une société du Groupe Cap Vert Energie. Il est ainsi proposé aux conseillers d'approuver le principe de cette souscription.

Vote : 18 Pour

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite quitter le groupement SOREA, puisque la commune de La Tour-en-Maurienne ne se trouve plus sur le territoire de la SOREA. La société sera avisée par courrier de la vente des actions qui semblent intéresser les communes de St Martin d'Arc et St Léger. Quant à l'entretien de l'éclairage public de la commune déléguée d'Hermillon, historiquement pris en charge par la SOREA, le contrat prendra fin le 31.08.2023 et sera réalisé ensuite par les services techniques de la commune.

5 - Fonciers : Achats de terrains ; cession

Achat Parcelle ZB59 Hermillon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs parcelles sont exploitées depuis quelques années par l'association Les Ateliers de Maurienne (anciennement Amies Solid'Art) pour l'exploitation de vignes sur le territoire d'Hermillon.

Afin de régulariser la situation, il propose d'acquérir la parcelle ZB59 qui fait partie des parcelles exploitées. La propriétaire de cette parcelle, d'une superficie de 382 m², située au lieu-dit Croix Saint Grat, en zone agricole, a donné son accord pour vendre celle-ci au prix de 5€ le m².

Vote : 18 Pour

Vente Maison Rue de la Combe Le Châtel

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame PELLAT Emilie pour l'acquisition d'une maison appartenant à la commune, située sur le Châtel, rue de la Combe - lieu-dit Rieu Salomon.

Il propose la vente de cette maison cadastrée sur les parcelles 080 E 1129 et 080 E 1130, au prix de 24 000€.

Vote : 18 Pour

Vente parcelle 203H 1737 Pontamafrey

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'entreprise BAUDRAY pour l'achat de la parcelle 203 H 1737 située à Pontamafrey, au lieu-dit Vers le Bial.

Il propose de vendre cette parcelle, d'une superficie de 986 m², au prix de 5€ le m².

Vote : 18 Pour

Vente parcelles ZC57 - ZC58 - ZB168 et ZB169

Hermillon

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'acquisition de Monsieur BUTTARD Christophe des parcelles ZC57, ZC58, ZB 168 et ZB 169, pour une superficie totale de 216 m², situées en zone A du Plan Local d'Urbanisme. Il propose de céder ces parcelles, au prix de 5 € le m².

Vote : 18 Pour

6 - Carrière de Rocheray - Convention d'exploitation

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt d'un dossier de renouvellement de la zone d'exploitation « Rocheray » par l'entreprise APPRIN en Préfecture, pour une durée de 20 ans, avec un agrandissement de la zone d'exploitation. Le Maire rappelle la convention actuelle entre l'entreprise APPRIN et la commune, propriétaire de parcelles exploitées et présente le projet de renouvellement. Un total de 11 hectares appartenant à la commune sera exploité et les points principaux ont été discutés avec l'exploitant dont :

- Une vigilance accrue pour diminuer les nuisances (bruits, poussières).
- Un retour des retombées économiques plus important pour la commune.

Le Maire précise que l'entreprise APPRIN proposera un service de mise en décharge des déchets inertes des travaux publics sur les parcelles qui ne seront plus exploitées. Ce type de décharge n'existe pas à proximité.

Louis AVANZI note un problème de cohérence entre l'exploitation de cette carrière et le projet de ZSC, pour lequel la commune vient de voter une motion.

Philippe FALQUET et Yves DURBET répondent que la carrière de Rocheray revêt un intérêt local et qu'il s'agit d'une continuité d'exploitation, contre un intérêt national pour la ZSC ; il est également question de répondre à un besoin sur le territoire, en maintenant l'exploitation de cette carrière.

Vote : 17 Pour - 1 abstention

7 - Vente de matériels

Cession d'un tracteur et de son broyeur

Monsieur Le Maire indique au Conseil municipal que le véhicule AEBI immatriculé 7048 TB 73, acquis par la collectivité en janvier 1999, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un nouvel AEBI pour le remplacer.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 6 000 €.

Monsieur Pierre ALOTTI a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Vote : 18 Pour

Cession d'une remorque routière

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la remorque routière acquise par la collectivité en janvier 1999, peut être vendue. Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 700 €. L'entreprise P.M.T.P. à Hermillon a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Vote : 18 Pour

8 - Personnel

Suppression et création de poste - Grade : Adjoint d'animation

Le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de modifier le temps de travail d'un adjoint d'animation pour la cantine, à compter du 1^{er} avril 2023.

L'agent effectuera désormais 29 h 30 hebdomadaires.

Vote : 18 Pour

Embauche emploi été

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité d'employer des jeunes durant les vacances scolaires afin d'assurer divers travaux d'entretien courant sur les bâtiments et voiries communaux ainsi qu'une aide à la bibliothèque.

Il est proposé de recruter les jeunes âgés de 18 ans révolus jusqu'à l'année de leur 23 ans.

Vote : 18 Pour

9 - Demande de subvention Travaux de remplacement de la station d'épuration Le Châtel

Monsieur Le maire rappelle la révision du Schéma Directeur d'Assainissement que la commune a engagée en 2021.

Cette révision prévoit le remplacement de la station d'épuration de Le Châtel devenue obsolète et insuffisamment dimensionnée pour recevoir les nouveaux raccordements des 3 secteurs prévus dans le Schéma Directeur d'Assainissement. Le coût total de ces travaux est estimé à 182 106 € HT. et peut être subventionné par le département dans le cadre de l'appel à projet eau 2023.

Vote : 18 Pour

10 - Finances

Madame Danielle BOCHET, Adjointe en charge des finances, rappelle la tenue, en amont de cette assemblée, des commissions des travaux et des finances, ainsi que les réunions de bureau municipal, afin d'examiner et pré-valider les budgets du service de l'eau et de l'assainissement et du budget principal.

Comptes de gestion 2022

Madame Danielle BOCHET propose d'approuver les comptes de gestion 2022 de la trésorerie, en conformité avec les comptes administratifs tenus en mairie :

* Approbation du compte de gestion 2022 de l'eau et de l'assainissement : *Vote : 18 Pour*

* Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal : *Vote : 18 Pour*

Comptes administratifs 2022

Madame Danielle BOCHET présente les résultats de chacun des comptes administratifs 2022 et propose de les approuver. Monsieur Yves DURBET, Maire, sort de la salle.

CA 2022 de l'eau et de l'assainissement :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	404 389.85 €	295 279.20 €	109 110.65 €	20 652.78 €	129 763.43 €
	Section d'investissement	418 273.43 €	282 455.78 €	135 817.65 €	81 545.06 €	217 362.71 €
Restes à réaliser	Investissement	182 528 €	357 925.00 €	-175 397.00 €		-175 397.00 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						171 729.14 €

Vote : 17 Pour

CA 2022 du budget principal :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	2 275 017.79 €	2 010 632.56 €	264 385.23 €	578 125.99 €	842 511.22 €
	Section d'investissement	1 499 666.01 €	1 440 632.76 €	59 033.25 €	-184 867.62 €	-125 834.37 €
Restes à réaliser	Investissement	238 360.00 €	586 647.00 €	-348 287.00 €		-348 287.00 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						368 389.85 €

Vote : 17 Pour

Monsieur Yves DURBET rejoint l'assemblée.

Affectations des résultats 2022

Madame Danielle BOCHET propose les affectations de résultats suivantes :

Budget de l'eau et de l'assainissement :

Excédent global d'exploitation : 129 763.43 €
Excédent global d'investissement : 217 362.71 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

* Section d'exploitation : 129 763.43 € au compte R002

Vote : 18 Pour

Budget Principal :

Excédent global de fonctionnement : 842 511.22 €
Déficit global d'investissement (dont RAR):
474 121.37 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

*Section d'investissement : 474 121.37 € au compte R1068

*Section d'exploitation : 368 389.85 € au compte R002

Vote : 18 Pour

Taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire précise la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition 2023.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

La commission des finances, réunie le 07 mars, a proposé de reconduire en 2023 les taux d'imposition communaux appliqués en 2022.

Taxe d'habitation : 5.77 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.85 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 117.52 %

Budgets Primitifs 2023

En préambule, Yves Durbet propose au conseil municipal une augmentation de 50€/mois pour le personnel communal. Pour les agents à temps non complet cette augmentation mensuelle sera proratisée

Budget primitif 2023 de l'eau et de l'assainissement :

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites au budget et laisse les membres du conseil municipal examiner les documents. Yves DURBET, commente la liste des travaux proposés en investissement.

Danielle BOCHET propose de valider le BP 2023 de l'eau et de l'assainissement équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	334 416.66 €	334 416.66 €
Investissement	646 579.37 €	646 579.37 €

Vote : 18 Pour

Budget primitif 2023 principal :

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites au budget. Les diverses opérations d'investissement sont présentées par Monsieur le Maire.

Danielle BOCHET propose de valider le BP 2023 équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 647 815.85 €	2 647 815.85 €
Investissement	1 991 070.42 €	1 991 070.42 €

Vote : 18 Pour

Attribution de subventions 2023 :

Danielle BOCHET présente le travail préparatoire de la commission des finances relatif aux demandes de subventions reçues pour l'année 2023.

Il est rappelé que les associations sportives se voient attribuer la somme de 40 € par jeune scolarisé adhérent et habitant sur le territoire de La Tour-en-Maurienne.

Concernant les autres associations, il est proposé de valider la décision d'attribution de la commission des finances.

Il est demandé aux conseillers siégeant aux bureaux des associations suivantes de ne pas prendre part au vote de leur association respective :

Michel FRUMILLON pour Le Colporteur.

Louis AVANZI pour Les Amis du Patrimoine

Association LE COLPORTEUR : 14 000€ Vote : 17 Pour

Association Les Amis du Patrimoine : 300€ Vote : 17 Pour

• Amicale des donneurs de sang : 150 €	• Les voix du Princens : 500 €
• Souvenir Français : 200 €	• Les petits fondeurs du Grand Coin : 875 €
• Comité des fêtes Pontamafrey : 150 €	• Club des Mûrs Mûres : 875 €
• Office Nation. Anciens Comb. : 200 €	• SMS cyclo (montée du Chaussy) : 300 €

Vote : 18 Pour

11 - Questions et informations diverses

Louis AVANZI :

Il informe les conseillers des suites du dossier concernant la détérioration de la couverture du toit de l'auberge du Chaussy. Suite aux différents échanges avec l'entreprise de charpente et les fournisseurs du revêtement, la réponse apportée ne convient pas aux élus. Un rendez-vous a été demandé aux responsables de Groupama afin de trouver une solution à ce problème.

Justine VALENZANO :

Justine VALENZANO questionne le Maire au sujet de l'éventuelle adhésion à une application communale, permettant aux usagers de connaître les informations et événements ; par exemple Panneau pocket ou Illiwap.

La Commission Communication évoquera ce sujet lors de sa prochaine réunion et travaille sur une éventuelle mise en place.

Jean-Michel STASIA :

Jean-Michel STASIA rappelle à l'assemblée que les services techniques ont engagé des travaux devant l'église d'Hermillon, ainsi que sur la place du Ventour à Le Châtel ; ceci dans le cadre du programme 'fleurissement' et dans l'objectif de diminuer les surfaces « bétonnées ».

Séance levée à 21 h 20.

Réalisations du périscolaire de Hermillon



Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermillon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03



www.latourenmaurienne.fr



LaTourEnMaurienne

Fête des Mères

Samedi 03 Juin 2023

A 18H00

Salle Léopold Durbet



Avec l'Ensemble Vocal
Les Voix du Princens



*Un verre de l'amitié sera offert par la municipalité
avec remise d'une rose aux mamans présentes*

GRANDE CHASSE aux OEUFES de PAQUES

Organisée par la commune de La Tour en Maurienne

LUNDI 10 AVRIL 2023

DEPART A 10H00

ESPACE LEOPOLD DURBET
Salle Polyvalente d'Hermillon



Un œuf décoré trouvé
= un œuf en chocolat géant

11h30 Remise des prix et apéritif offert
par la municipalité



Programme des médiathèques

LIEUX	Médiathèque d'Hermillon 92, route Saint-Martin bibliotheque@hermillon.net 04 79 59 64 82	Bibliothèque de Pontamafrey Route du pont Levant pontamafrey.biblio@orange.fr 04 79 59 04 61
CONTACTS		
HORAIRES D'OUVERTURE	Lundi de 15h30 à 17h30 Mercredi de 10h à 12h Vendredi de 15h30 à 17h30	Période scolaire Mercredi et jeudi de 15h30 à 17h30 Hors périodes scolaires Mercredi de 15h30 à 17h30
<i>Nous recherchons des rondelles de buche de bois, pour les animations à venir. Merci</i>		
Mars 2023		
Atelier d'écriture poétique Avec Amélie Piat. <i>Sur inscription</i>	Samedi 18 09h à 11h (adultes) 13h30 à 15h30 (enfants)	-----
Lectures animées pour les petits les petits	Mardi 21 10h	-----
Atelier d'écriture avec Brigitte François – Sur inscription	Samedi 25 Journée	-----
Avril 2023		
Atelier bricolage de « Pâques » Sur inscription	Mercredi 05 14h30	09h30
Lectures animées pour les petits avec le Relais Petite Enfance de la 3CMA	Judi 27 10h	-----
Théâtre « bon anniversaire » Policier Burlesque (<i>foyer rural</i>)	Vendredi 28	20h30
EXPOSITIONS		
« La cité de Lys » Le plus grand roman	-----	
	Jusqu'au 10 avril	
« Caricatures » travaux des élèves du lycée Paul Héroult	-----	
	Aux horaires d'ouverture	



THÉÂTRE

POLICIER BURLESQUE



VENDREDI 28 AVRIL 2023
à 20h30

Au Foyer rural, 338 rue du Pont Levant
PONTAMAFREY

UNE PIÈCE DE JEAN-LOUIS MARTIN
avec Martine Martin, Michel Magnin, Jean-Louis Martin, Marie-Thérèse Bois, Cécile Aster

Entrée libre
Participation facultative au
chapeau



BUDGET COMMUNE ET EAUX ASSAINISSEMENT ET PRIMITIF 2023 DEPENSES PREVUES EN INVESTISSEMENT

Malgré un contexte national et international compliqué, avec une inflation importante, des matières premières en forte hausse, notamment sur le plan énergétique, nous conservons un programme investissement ambitieux, sans oublier notre personnel communal.

Voici la liste de ces principales dépenses d'investissement :

- Fin des travaux de réhabilitation des 5 appartements et du bâtiment des Jardins du Villaret : 214 650 Euros
- Reprise et sécurisation mur de soutènement place du Ventour : 9100 Euros
- Réhabilitation de la chapelle de l'Echaillon Hermillon : 171 985 Euros
- Parking gites du Villaret : 36 704 Euros
- Remise en état de la piste d'accès aux alpages La Ville, Saint Jacques Montbéranger (secteurs 1, 2, 3) : 100 000 Euros
- Mise en enrobé rue Fontanette, La Carettaz, Carcavel Hermillon : 41 000 Euros
- Barrières cimetière Hermillon : 6 000 Euros
- Rénovation occultations école Le Châtel : 7800 Euros
- Lits, mobilier école Le Châtel, Pontamafrey : 2500 Euros
- Aménagement vieux four Hermillon : 10000 Euros
- Aménagements bâtiments Foyer rural Pontamafrey : 8 000 Euros
- Volets salle polyvalente Hermillon et médiathèque : 21 700 Euros
- Achat terrains et bâtiments : 235 000 Euros
- Jeux pour les enfants, Centre culturel, le Clinel Pontamafrey, Aire de repos Eglise, Ecole d'Hermillon : 145 000 Euros
- Remplacement barrières Salle Polyvalente, Aire de repos Eglise : 35 200 Euros
- Tracteur porte outil 4 roues motrice, broyeur : 61 000 Euros
- Réhabilitation énergétique et construction salle du conseil et des mariages, mairie d'Hermillon : 217 238 Euros sur un projet estimé à 1 200 000 Euros
- Installation toilettes bio Col du Chaussy, Ecole d'escalade Eric Lazard : 52 000 Euros
- Reconstruction de la station d'épuration du Villaret, réalisation des réseaux eaux usées Le Praz et L'Echaillon : 334 700 Euros
- Mise en place d'un système de filtres UV sur réservoir d'eau Le Chatel : 47 045 Euros
- Rénovation de la défense incendie zone activités Pontamafrey : 90 000 Euros
- Reprise de tout le système de fixation des cloches de l'église Le Chatel : 41 130 Euros

Nous avons obtenu des réponses positives à nos demandes de subventions :

- 150 000 Euros de l'état pour la réhabilitation de la station d'épuration du Villaret
- 30 000 Euros de la région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation de la chapelle Saint-Pancrace de l'Echaillon
- 100 000 Euros de la région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation de la mairie
- 200 000 Euros de l'état pour la rénovation de la mairie d'Hermillon

Une réflexion, sera menée, en 2023, sur le quartier de l'Echaillon Hermillon, pour sécuriser la circulation des usagers et pour créer certains aménagements de loisirs et sportifs.

CHÈQUES SPORT 2023



Pour tous les jeunes
de 5 à 20 ans domiciliés
sur la Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



Bénéficiez de réductions pour vos activités sportives !

Les chèques sport servent à financer une adhésion à un club sportif partenaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la 3CMA.

Ils ont une valeur de :

- 60 € pour les élèves de primaire
- 60 € pour les collégiens
- 40 € pour les lycéens
- 80 € pour les étudiants (moins de 21 ans)

En contrepartie, une participation financière est demandée. Elle est calculée à partir de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de la famille.



Nos partenaires

Les associations qui acceptent les chèques sport :

- Association Sportive Collège Maurienne
- A Corps et Danse
- Antonia Flamenco
- Basket Club Maurienais
- Bleuets de Maurienne
- CAM Foot
- CAM Handball
- CAM Rugby
- Club Hétérophilie et Culturiste
- Club Pongiste Maurienne
- Club des sports d'Albielz-Montrond
- Club des sports de Montricher-Les Karelis
- Football Club Villargondran
- Karaté Wado Kan
- La Piste en Herbe
- Le Pied à l'Étrier
- LEIthe Maurennaise
- Maurienne Judo
- Maurienne Aïkido
- Maurienne Escalade
- MLD VTT
- Nautic Club Maurienais
- Skate and Create
- Ski Club La Toussuire
- Tennis Club
- Union Athlétique Maurienne
- Zum and Form Maurienne

Renseignements

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
Situé au 2^e étage de la Résidence Jean Baghe
à Saint-Jean-de-Maurienne

Site Internet : www.coeurdemaurlenne-arvan.com
rubrique « Action sociale »

Tél : 04 79 64 00 54 **Mai :** cias@cias-3cma73.com

Permanences : Lundi de 14h à 17h
Mardi, mercredi et jeudi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 17h



Realisation: service communication 3CMA / Photo: 3CMA / Facebook.com



La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan

RECRUTE

DES JEUNES ÉTUDIANTS EN COURS DE SCOLARITÉ
durant les vacances scolaires d'été
(Juillet et août 2023)

Critères de sélection prioritaires :

- Être âgé de 18 ans au moins au 1^{er} juillet 2023.
- Permis B souhaité.
- Priorité donnée aux jeunes domiciliés dans les communes de la 3CMA (Albielz-Le-Jeuu, Albielz-Montrond, Fontconverte, Jarrier, La Tour en Maurienne, Montricher-Albano, Montrivier, Saint-Jean-d'Arves, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Pancrace, Saint-Sorlin-d'Arves, Villarsambert et Villargondran).

Service	Période	Formation requise
Princine : • Accueil/café/massage/ bureau	Du 01/07 au 31/07 inclus Du 01/08 au 31/08 inclus	Niveau Bac et plus
Princine : • Jeux équestres	Du 01/07 au 31/07 inclus Du 01/08 au 31/08 inclus	Niveau Bac et plus
Princine : • Entretien	Du 01/07 au 31/08 inclus (2mois) Du 01/08 au 31/08 inclus	BEP maintenance Bac Pro et plus
TV Locale : Maurienne TV	Du 05/07 au 15/08 inclus	Bac + études de communication
Secrétariat Général/Urbanisme	Du 10/07 au 04/08 inclus	Niveau Bac et plus
Service Eau relative compteurs	Du 15/06 au 14/08 inclus	Niveau Bac et plus

Rémunération brute horaire : 11,29 € + 10% de congés payés

Merci d'adresser une lettre de candidature + CV à :

MONSIEUR LE PRESIDENT

Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan

Maison de l'intercommunalité -125 Arvenne d'Isle

73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Mél contact@3cma73.com

Avant le 4 mai 2023